



Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Distr. générale
5 août 2013
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2013

16-18 septembre 2013

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**Questions financières, budgétaires
et administratives**

Projet de budget intégré de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour 2014-2015

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné les estimations du budget intégré de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) pour l'exercice biennal 2014-2015 ([UNW/2013/7](#)). Au cours de l'examen du rapport, le Comité consultatif a rencontré les représentantes d'ONU-Femmes, qui lui ont donné des informations complémentaires et des précisions.

II. Budget intégré

2. ONU-Femmes prévoit un budget intégré de 690 millions de dollars pour l'exercice biennal 2014-2015, en baisse de 10 millions de dollars par rapport à ses objectifs de mobilisation de ressources pour l'exercice biennal 2012-2013. À cet égard, elle demande au Conseil d'administration d'approuver une ouverture de crédit s'élevant à 174,9 millions de dollars (montant brut), représentant une augmentation de 27,0 millions de dollars par rapport à sa demande d'ouverture de crédit de 147,9 millions de dollars pour 2012-2013.

3. Le rapport indique que le budget proposé est guidé par les priorités du plan stratégique 2014-2017 ([UNW/2013/6](#)) et la décision 2012/7 du Conseil d'administration sur le rapport d'activité concernant les progrès accomplis dans l'adoption d'une politique harmonisée de recouvrement de coûts. Eu égard au



contexte financier, il est indiqué qu'ONU-Femmes a suivi une approche prudente pour la mise en œuvre de la décision 2011/5 du Conseil d'administration sur le budget institutionnel pour 2012-2013 et la décision 2012/6 du Conseil d'administration sur la structure régionale. ONU-Femmes a donc adopté une démarche prudente et échelonnée pour la mise en place de sa structure durant l'exécution des budgets successifs approuvés (voir [UNW/2013/7](#), par. 35).

4. Au paragraphe 6 du rapport il est stipulé que, comme pour l'exercice 2012-2013, ONU-Femmes a préparé le budget intégré conformément au modèle harmonisé de budgétisation axée sur les résultats et de classification des coûts retenu par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). Les coûts ainsi classés couvrent a) les activités de développement (réparties entre activités de programme et activités visant à assurer l'efficacité au plan du développement); b) la coordination des initiatives de développement des Nations Unies; c) les activités de gestion; et d) les activités entreprises à des fins spéciales (voir [UNW/2013/7](#), par. 40).

5. Le rapport indique également que le Conseil a approuvé une nouvelle méthode de calcul des taux de recouvrement des coûts et un nouveau taux de recouvrement des coûts de 8 % sera introduit le 1^{er} janvier 2014. Au titre de la méthode de calcul des taux de recouvrement des coûts, les coûts gérés centralement sont examinés pour évaluer s'ils peuvent être attribués directement aux programmes et projets au lieu de chercher à couvrir ces activités intégralement au moyen du recouvrement des coûts. Le montant estimatif des recettes provenant du recouvrement des coûts résultant de l'exécution de projets financés au moyen d'autres ressources est inscrit au budget qui est approuvé par le Conseil d'administration en valeur brute. Le rapport indique que si le montant effectif des recettes de recouvrement des coûts est plus élevé que les montants estimatifs inscrits dans le projet de budget, la différence sera utilisée pour couvrir les activités de gestion conformément à la décision du Conseil d'administration 2013/2. ONU-Femmes propose de faire preuve de prudence à l'égard des montants inscrits dans le budget intégré, ceux-ci étant inférieurs aux montants correspondant au taux intégral de 8 %. Un examen du taux effectif de recouvrement des coûts sera inclus lors de la préparation du budget pour l'exercice biennal 2016-2017 (voir [UNW/2013/7](#), par. 41 à 43).

6. Le rapport indique que la décision 2013/2 du Conseil établit la feuille de route pour parvenir à un budget intégré. L'Entité, dans le but de maintenir l'alignement sur le projet de plan stratégique pour 2014-2017, présentera deux budgets intégrés distincts au cours de la période de quatre ans. Il est d'autant plus approprié de maintenir le cycle biennal actuel qu'ONU-Femmes a été créée récemment et qu'elle dispose d'un faible volume d'information historique sur lequel s'appuyer pour établir des estimations fiables (voir [UNW/2013/7](#), par. 12 et 13). **Le Comité consultatif note qu'ONU-Femmes a l'intention de continuer à présenter des budgets intégrés sur deux ans pour la période 2014-2017, à la différence du PNUD, de l'UNICEF et du FNUAP, qui ont présenté des budgets intégrés sur quatre ans pour la même période. Au moment où ONU-Femmes s'achemine vers l'alignement sur les autres institutions, fonds et programmes pour la présentation d'un budget intégré quadriennal, le Comité recommande que l'Entité tienne compte des difficultés potentielles en établissant les estimations des besoins de ressources ainsi que les prévisions de revenus sur une période de quatre ans. Le Comité souligne aussi la nécessité de prévoir dans le budget**

intégré quadriennal un processus de surveillance régulière du budget par des organismes législatifs dans le cadre d'une évaluation à mi-parcours tous les deux ans.

A. Allocation entre les ressources ordinaires et extrabudgétaires

7. Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale, dans sa résolution [65/259](#), a demandé au Secrétaire général de fournir, dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013, davantage d'informations sur les mécanismes normatifs intergouvernementaux mis en place par ONU-Femmes en vue de l'exécution de son mandat, de façon à préciser si les activités d'ONU-Femmes, notamment ses fonctions d'administration, d'évaluation, de coordination, de recherche et d'analyse, ont pour objet d'appuyer des mécanismes normatifs intergouvernementaux ou des mécanismes opérationnels intergouvernementaux et des activités opérationnelles, ou les deux, ou peuvent être considérées comme relevant de la première ou de la deuxième ou des deux catégories. L'Assemblée générale a aussi demandé au Secrétaire général de répartir les montants qui seront demandés dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 en fonction des informations demandées au paragraphe 8 de la résolution, afin que les ressources nécessaires, notamment pour les postes de haut fonctionnaire, soient imputées à la bonne source de financement. Le Secrétaire général, dans le projet de budget-programme pour 2012-2013, a indiqué que l'analyse demandée dans la résolution [65/259](#) sera communiquée dans le budget-programme proposé pour l'exercice biennal 2014-2015 (voir [A/66/6](#) (Sect.17), par. 17.13).

8. Le Comité a noté, dans son rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015, que l'analyse fournie dans le projet de budget-programme pour 2014-2015 (voir [A/68/6](#) (Sect.17), par. 17.8 et 17.9) ne constitue pas une réponse satisfaisante à la demande de l'Assemblée générale. Le Comité a également noté dans ce rapport que la fonction d'évaluation sert aussi bien les mécanismes opérationnels que les mécanismes normatifs, or jusqu'à présent le financement ne s'effectue que sur les ressources du budget intégré. Le Comité a noté en outre que trois postes seulement sur un total de 51 relevant de l'appui aux programmes seront financés sur le budget ordinaire, selon les renseignements complémentaires fournis au Comité. Celui-ci a donc recommandé que l'Assemblée générale demande au Secrétaire général d'approfondir l'analyse demandée dans sa résolution [65/259](#) et de présenter ses conclusions dans le contexte du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 (voir [A/68/7](#) (Sect.17)). **À cet égard, le Comité consultatif recommande également que le Conseil d'administration demande à ONU-Femmes d'approfondir l'analyse demandée dans la résolution [65/259](#) de l'Assemblée générale et de présenter ses conclusions au Conseil lors de sa prochaine session.**

B. Mobilisation de ressources

9. ONU-Femmes déclare que compte tenu du contexte financier mondial actuel, de l'exécution du budget en 2012 et 2013 et de sa stratégie de mobilisation des ressources, les objectifs suivants sont proposés pour 2014-2017 : a) pour 2014-2015 : les objectifs sont légèrement réduits, à 690 millions de dollars, comprenant 340 millions au titre des ressources ordinaires et 350 millions au titre des autres

ressources; et b) pour 2016-2017 : les estimations initiales sont portées à 900 millions de dollars, comprenant 400 millions au titre des ressources ordinaires et 500 millions au titre des autres ressources. Ces estimations seront examinées et ajustées selon que de besoin durant l'examen à mi-parcours du plan stratégique pour 2014-2017 (voir UNW/2013/7, par. 15). De plus, ONU-Femmes continuera de cibler à la fois les donateurs traditionnels et non traditionnels, dont le secteur privé et les fondations; étendra les partenariats et l'accès aux fonds des donateurs au niveau des pays du programme; et élargira sa base de soutien en menant des activités d'information publique (voir UNW/2013/7, par. 18). Il est aussi indiqué que l'Entité s'emploiera à attirer et maintenir des donateurs pluriannuels afin d'améliorer la prévisibilité et la stabilité du financement. Si ONU-Femmes est loin d'atteindre ses objectifs de mobilisation des ressources, elle veillera à ce que la priorité soit accordée à l'appui aux programmes en faveur des pays en développement (voir UNW/2013/7, par. 21 et 22).

10. Sur sa demande, le Comité consultatif a été informé qu'ONU-Femmes est financée presque entièrement par des contributions volontaires versées par des gouvernements. Les sources de financement comprennent les gouvernements, le secteur privé, les organisations bénévoles, les fondations, les comités nationaux, les donateurs individuels, d'autres entités des Nations Unies et les organisations internationales. Le Comité a été en outre informé qu'à ce jour, en 2013, 94 États Membres avaient annoncé des contributions aux ressources de base d'ONU-Femmes. Au 30 juin 2013, ONU-Femmes avait au total 112 830 209 dollars de revenu provenant des contributions. **Le Comité consultatif encourage ONU-Femmes à intensifier ses efforts de mobilisation de ressources afin d'atteindre sa cible pour l'exercice biennal 2014-2015.**

C. Structure régionale

11. Le paragraphe 38 du rapport indique que l'état actuel de la structure régionale se récapitule comme suit : quatre des six bureaux régionaux ont été mis en place et leur dotation en effectifs est plus ou moins avancée. Six bureaux multipays ont été mis en place et les 15 bureaux sous-régionaux ont déjà été transformés en bureaux de pays et bureaux multipays ou sont sur le point de l'être. D'ici à la fin de 2013, ONU-Femmes compte être dotée de 6 bureaux régionaux, 6 bureaux multipays, 48 bureaux de pays et aura une présence de conseillers ou d'administrateurs de programmes dans 28 pays.

12. Sur sa demande, le Comité a été informé que la structure régionale a permis de réaliser les économies d'échelle décrites ci-après. La consolidation des ressources au niveau régional consistant à transformer 15 bureaux sous-régionaux en six bureaux régionaux a permis un engagement plus solide au niveau des politiques et des programmes dans chaque région. La consolidation des échelons supérieurs et des capacités de gestion dans les bureaux régionaux permet à ONU-Femmes d'appuyer et d'influencer le programme d'action intergouvernemental ainsi que de répondre aux multiples priorités nationales sans avoir à utiliser les mêmes personnels et ressources dans chaque pays. Le Comité a aussi été informé, sur sa demande, que la consolidation des quatre anciennes entités qui constituent ONU-Femmes a également permis de réaliser des économies d'échelle.

13. Sur sa demande concernant la division des responsabilités entre les bureaux régionaux et multipays, le Comité a été informé que les bureaux régionaux contrôlent les bureaux de pays et les bureaux régionaux d'ONU-Femmes, leur apportent un appui technique et supervisent leur travail. Les bureaux de pays et multipays ne jouent aucun rôle d'encadrement et remplissent des fonctions de sensibilisation et de programmation.

D. Charges de personnel

14. Les charges de personnel devraient augmenter d'un montant total net de 21,0 millions de dollars, passant de 104,8 millions de dollars dans le budget institutionnel pour 2012-2013 à 125,8 millions de dollars. Cette augmentation est imputable essentiellement à la mise en œuvre intégrale de la dotation en effectifs prévue dans le tableau initial et à la structure régionale (voir [UNW/2013/7](#), par. 71).

15. ONU-Femmes propose la création de cinq nouveaux postes qui sont nécessaires pour la mise en œuvre des dispositions du plan stratégique 2014-2017, ainsi que le reclassement de deux postes d'administrateur des services de l'évaluation et de la gestion des ressources humaines (voir [UNW/2013/7](#), par. 73). Sur sa demande, le Comité a reçu un tableau des effectifs prévus au budget institutionnel par emplacement (voir l'annexe I) et un tableau indiquant les postes de rang supérieur (voir l'annexe II).

E. Dépenses non liées au personnel

16. Les autres objets de dépense ont augmenté pour un montant total de 13,1 millions de dollars, passant de 36 millions de dollars dans le budget institutionnel pour 2012-2013 à 49,1 millions de dollars en 2014-2015. La majeure partie de cette augmentation est tirée par les charges discrétionnaires, bien qu'ONU-Femmes propose également une augmentation de son budget de fonctionnement, qui passerait de 60 000 dollars à 100 000 dollars par an et par bureau extérieur (voir [UNW/2013/7](#), par. 72).

17. Sur sa demande, le Comité a reçu un tableau récapitulatif des prévisions budgétaires proposées par catégorie de dépense (voir l'annexe III).

F. Questions diverses

18. Le Comité consultatif note que le tableau 1 du rapport, qui présente le mécanisme financier d'ONU-Femmes, ne montre pas les revenus d'intérêt. Sur sa demande, le Comité a été informé que ces revenus ne sont pas pris en compte parce qu'ils ne représentent qu'une proportion relativement négligeable du financement. Ces revenus sont estimés à environ 4 millions de dollars et sont crédités aux ressources de base et aux autres ressources en fonction des investissements et des soldes de trésorerie, représentant au total 0,6 % environ des fonds reçus. **Le Comité consultatif recommande que les revenus d'intérêt soient pris en compte dans les futurs documents du budget.**

19. Le Comité consultatif rappelle que dans son rapport sur les estimations du budget institutionnel pour 2012-2013, il a noté que l'Entité lancerait une initiative

sur l'efficacité organisationnelle pour examiner les ressources humaines et la consolidation des ressources, dans le but d'améliorer les pratiques opérationnelles et de fonctionnement. Le Comité consultatif a également noté que les résultats de cette initiative pourraient avoir des incidences sur le budget institutionnel d'ONU-Femmes et attend donc avec intérêt de prendre connaissance des résultats de cette initiative et de ses éventuelles incidences sur le budget 2014-2015 (voir [UNW/2011/12](#), par. 12). Dans les estimations du budget intégré pour 2014-2015, ONU-Femmes déclare que le Conseil d'administration a approuvé un montant de 2 millions de dollars pour appuyer l'initiative sur l'efficacité et l'efficacité organisationnelles, par le biais de laquelle ONU-Femmes fait état d'améliorations substantielles dans les domaines de la gestion financière et budgétaire, de la remontée de l'information et de la vérification des comptes, ainsi que pour la mise en place d'un cadre de contrôle interne et la délégation de pouvoirs, la transparence et la responsabilité, la gestion des programmes et projets et la communication et le partage des connaissances. (voir [UNW/2013/7](#), par. 24).

III. Conclusion

20. Le Comité consultatif n'a pas d'objection au sujet des estimations du budget intégré d'ONU-Femmes pour l'exercice biennal 2014-2015 et recommande que le Conseil d'administration approuve une ouverture de crédit de 174,9 millions de dollars (montant brut), y compris 20 millions de dollars de recouvrement de coûts pour d'autres ressources. Le Comité recommande en outre que le Conseil d'administration autorise ONU-Femmes à affecter 2 millions de dollars à la poursuite de l'amélioration de son initiative d'efficacité et d'efficacité organisationnelles.

Annexe I**Postes du budget institutionnel, par emplacement**

	<i>Postes approuvés en 2013</i>							<i>Variations nettes</i>					<i>Postes proposés pour 2014-2015</i>							
	<i>SGA/ SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>Autres adminis- trateurs</i>	<i>Autres catégories</i>	<i>Total</i>	<i>Pourcen- tage du total</i>	<i>SGA/ SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>Autres adminis- trateurs</i>	<i>Autres catégories</i>	<i>Total</i>	<i>SGA/ SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>Autres adminis- trateurs</i>	<i>Autres catégories</i>	<i>Total</i>	<i>Pourcen- tage du total</i>
Hors Siège			10	165	111	286	67 %						0	0	0	10	165	111	286	66 %
Siège	1	4	6	78	51	140	33 %			2	3		5	1	4	8	81	51	145	34 %
Total	1	4	16	243	162	426	100 %	0	0	2	3	0	5	1	4	18	246	162	431	100 %

Abréviations : SGA = Secrétaire général adjoint; SSG = Sous-Secrétaire général.

Annexe II

Récapitulatif des postes de rang supérieur

	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	Total
Postes de rang supérieur approuvés en 2013 financés sur les contributions volontaires aux ressources ordinaires				
Dans les pays			10	10
Au Siège	1	4	6	11
Total partiel	1	4	16	21
Augmentations proposées, 2014-2015				
Dans les pays				
Au Siège (reclassement)			2	2
Augmentation nette	0	0	2	2
Total postes de rang supérieur, 2014-2015^a	1	4	18	23
Postes de rang supérieur approuvés 2014-2015 financés sur les ressources ordinaires, contributions volontaires				
Dans le pays			10	10
Au Siège	1	4	8	13

Sept postes de rang supérieur sont financés sur les ressources du budget ordinaire et ne figurent donc pas sur la liste (un Secrétaire général adjoint, un Sous-Secrétaire général et deux postes D-2 et trois D-1).

Annexe III

Récapitulation des estimations budgétaires proposées, par catégorie de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Budget initial approuvé, 2012-2013	Structure régionale	Budget approuvé ajusté, 2012-2013 a)	2014-2015			
				Change in volume		Variation des charges, 2014-2015 d)	Estimation e) = a) + b) + d)
				Montant b)	Pourcentage c) = a/b)		
Poste	104 756	6 580	111 336	1 912	1,7	12 516	125 764
Autres charges de personnel	3 207		3 207		0,0	160	3 367
Consultants			2 620		0,0	131	2 751
Voyages	2 347		2 347		0,0	117	2 465
Charges de fonctionnement	2 991	540	3 531	5 410	153,2	177	9 118
Mobilier et équipements	1 492		1 492		0,0	75	1 567
Remboursement à l'ONU (y compris CR, DGACM)	8 775		8 775		0,0	6 005	14 780
Honoraires de vérification externe des comptes	838		838		0,0	42	880
Loyer	9 201		9 201		0,0	460	9 661
Projets d'investissement dans les TIC	1 048		1 048		0,0	(1 048)	–
Total	137 275	7 120	144 395	7 322	5,1	18 635	170 352
Sécurité	2 700		2 700		0,0	1 792	4 492
Passage aux normes IPSAS	800		800		0,0	(800)	–
Total partiel	3 500	–	3 500	–	0,0	992	4 492
Total	140 775	7 120	147 895	7 322	5,0	19 627	174 844